

Paris, le 22 juin 2023

Négociations flash : la FFMKR reste ferme sur sa position !

S'est tenue hier la première séance de « négociation flash » pour les kinésithérapeutes.

L'assurance maladie proposait en ouverture de séance, deux scénarii : une revalorisation de 3 % de la lettre clé en 2024 ou une majoration de + 0,2 coefficients, soit 150 M€*.

L'échec de l'avenant 7 a impliqué de nombreuses fermetures de bassins de balnéothérapie, un renoncement de l'activité de soins à domicile ou encore un glissement petit à petit de l'activité des kinésithérapeutes vers des activités non-conventionnées, impactant sensiblement l'offre de soins.

Ces propositions sont donc bien loin des attentes de la profession qui est en souffrance économique.

La FFMKR prend acte de cette mise de départ de moins de 3 % d'augmentation, commune à l'ensemble des paramédicaux, **mais la FFMKR reste ferme sur sa demande : la CNAM doit tenir les engagements, notamment financier, pris dans l'avenant 7.**

En effet, ce dernier concrétisait un ensemble de mesures attendues pour accompagner l'évolution des prises en charge et poursuivre la structuration de la profession. Il s'agit notamment de la reconnaissance du rôle des kinésithérapeutes.

A cette proposition, le Directeur Général de la CNAM n'a pas fermé la porte mais a clairement annoncé :

- qu'il n'y aurait aucune autre revalorisation que les 3 % de lettre-clé en 2024,
- que si l'avenant 7 devait être proposé à signature, c'était tel quel, avec application à partir de 2025.

La FFMKR considère pour sa part qu'aucun sujet n'est clos aussi longtemps que durera la négociation. La profession ne saurait se résoudre à la seule mesure de lutte contre l'inflation.

Aussi, pour obtenir des résultats, la FFMKR invite dès à présent les autres organisations représentatives à échanger pour construire un accord permettant de conserver l'enveloppe de 530 M€ et les éléments structurants de l'avenant 7 au bénéfice des kinésithérapeutes.

**l'avenant 7 prévoyait dans sa mise en application progressive une revalorisation de l'ordre de 120M€ rien que sur les 6 derniers mois de l'année 2023, et plus du double l'année suivante.*

Contact presse :
Sébastien GUERARD, Président
Tél. 06 03 85 96 28
president@ffmkr.org